

## Saint Basile et le Siègè Apostolique

In: Échos d'Orient, tome 21, N°127-128, 1922. pp. 280-292.

---

Citer ce document / Cite this document :

Grumel Venance. Saint Basile et le Siègè Apostolique. In: Échos d'Orient, tome 21, N°127-128, 1922. pp. 280-292.

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz\\_1146-9447\\_1922\\_num\\_21\\_127\\_4345](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1922_num_21_127_4345)

---

# Saint Basile et le Siège Apostolique

---

Tous les rapports qu'eut saint Basile avec l'Occident chrétien et le Siège apostolique ont pour objet le schisme qui désola l'Église d'Antioche au IV<sup>e</sup> siècle. On sait comment naquit ce schisme, à la suite de la déposition inique de l'évêque saint Eustathe, comment il s'affirma à l'élection de saint Méléce, et se consumma par la consécration de Paulin, chef des eustathiens, par Lucifer de Cagliari. Le motif dont se prévalaient les eustathiens pour se tenir à l'écart des autres catholiques était le soupçon ou même l'accusation de fausse orthodoxie dont ils couvraient Méléce à cause de ses anciens rapports avec les ariens, et de l'origine à moitié arienne, et par suite illégitime pour eux, de son épiscopat. De plus, la nouvelle terminologie *μία οὐσία, τρεῖς ὑποστάσεις*, que nous fait connaître le concile d'Alexandrie de 362, et qui, selon toute vraisemblance, était celle des mélécians, devait fortement heurter des gens déterminés à s'en tenir à la lettre de Nicée, selon laquelle *ὑπόστασις* est synonyme de *οὐσία*. Et c'est là sans doute ce qui peut expliquer comment, de part et d'autre, dans la confusion des doctrines, pauliniens et mélécians ont pu, de bonne foi, pourquoï non? s'accuser mutuellement d'hérésie, d'arianisme ou de sabellianisme.

La situation est bien complexe quand Basile monte sur le siège métropolitain de Cappadoce (1) (370). D'un côté, Méléce, qui est le premier évêque, et qui peut se prévaloir d'une reconnaissance implicite du Siège de Rome au moyen des lettres apportées par Sylvain de Tarse au concile de Tyane, mais qui, on ne sait pourquoi, a refusé ou du moins différé de donner sa communion à saint Athanase, lequel cependant personnifie aux yeux de l'Occident l'orthodoxie de l'Orient; de l'autre, Paulin, qui, ayant souscrit aux décisions d'Alexandrie, a été reconnu évêque d'Antioche par Athanase; d'un côté donc, l'avantage d'une élection légitime jointe à une orthodoxie réelle; de l'autre, l'avantage d'une orthodoxie plus ancienne et en apparence plus parfaite, auréolée par le souvenir d'Eustathe le Confesseur et appuyée par le grand docteur d'Alexandrie, les deux plus illustres défenseurs en Orient de la foi de Nicée. L'intelligence de Basile a vu tout le péril de la situation. Laisser se perpétuer le schisme,

---

(1) Pour la suite des événements et la chronologie de la correspondance de saint Basile, nous avons suivi l'ouvrage fondamental de F. Cavallera, *Le schisme d'Antioche* (1905) et l'article récent de M<sup>re</sup> Batiffol, « l'Écclésiologie de saint Basile » dans les *Échos d'Orient* de janvier-mars 1922.

c'est affaiblir et ruiner l'action des catholiques contre l'hérésie. Comment combattre efficacement et repousser l'arianisme, si ceux qui défendent la foi de Nicée s'entre-déchirent par des querelles intestines sur la légitimité d'une élection ou même, ce qui est plus grave, sur l'interprétation de cette foi? Qui les fidèles croiront-ils, ceux qui accusent les mélécians d'« arianiser », ou ceux qui accusent les pauliniens de « sabelliser »? Quel désarroi pour les consciences et, par suite, quelle proie facile pour l'hérésie nantie du pouvoir impérial! Le cœur du nouvel évêque de Césarée, en qui vit une flamme de cette sollicitude de toutes les Églises qui dévorait saint Paul, est ému d'un si grand péril, et il est résolu de se dévouer, c'est bien le mot, tant l'œuvre est difficile, à refaire l'union des orthodoxes d'Orient. Mais cette union, il la voit impossible en dehors de la justice. Une injustice et une illégalité ont été commises dans l'ordination de Paulin comme évêque d'Antioche. Il faut avant tout réparer ce désordre. Il faut que seul Méléce soit reconnu le « chef du corps » : seul, il a été nommé légitimement, et de plus, il est irréprochable pour la foi comme incomparable pour la conduite (1). Pour arriver à ce résultat, Basile ne reculera devant aucun effort, aucun sacrifice. Il importe, dans le but de la présente étude, de suivre exactement l'ordre de ses démarches et de son travail pour l'union. Manifestement, s'il peut défaire le schisme par sa seule intervention, il lui est inutile d'aller chercher aussitôt du secours au loin. Il essaiera donc tout seul. Il remarque d'abord qu'il serait beaucoup fait pour la paix de l'Église, si la concorde était rétablie entre Athanase et Méléce. Basile s'y emploie. Des pourparlers s'engagent entre Césarée, Alexandrie, Antioche. Le résultat est sans issue. Peut-être y eut-il mésentente entre Méléce et Athanase au sujet de la terminologie trinitaire : ou Méléce se montra-t-il trop difficile, comme il l'avait déjà fait autrefois, à donner sa communion à Athanase. Quoi qu'il en soit, Basile reconnut qu'on était dans une impasse et qu'il fallait chercher une autre voie. Il pensa à un concile, mais le concile était, dans les circonstances où l'Orient se trouvait, impossible à réunir (2). C'est alors que Basile conçoit et mûrit un grand projet dont il espère beaucoup. Il songe à la Rome lointaine et résout de solliciter son concours. Mais comment se faire agréer à Rome sans l'entremise d'Athanase qui y a séjourné, qui en a toute la confiance, et se trouve être alors le trait d'union naturel entre l'Orient et l'Occident? C'est lui tout d'abord qu'il faut gagner à ce projet. Le projet, d'ail-

---

(1) *Epist.* LXVII (en 371).

(2) *Epist.* LXIX (en 371).

leurs, laisse au second plan les droits de Méléce. Seul, Dorothée en entretiendra le pape Damase. La requête officielle ne parlera que des intérêts supérieurs de l'orthodoxie, qui du reste sont tout dans la question. Athanase était toujours prêt à l'action dès que les intérêts de la foi étaient en jeu. Tout en se réservant sur la reconnaissance de Méléce dont c'est le devoir de faire les premiers pas à son égard, il entre pleinement dans les vues de Basile sur le recours à Rome pour le salut de l'Orient. C'est par Alexandrie que passera l'envoyé de Basile pour se rendre en Occident, et c'est par Alexandrie que passera la réponse de Rome pour l'Orient.

Il est à remarquer que c'est bien par Rome, par l'évêque de Rome, et non par une collectivité d'évêques, que saint Basile commence ses rapports avec l'Occident. Sans doute, d'après une lettre à Méléce, le projet de Basile consiste à envoyer Dorothée exciter quelques évêques d'Italie à visiter les Orientaux; mais c'est à Rome qu'il l'envoie, et en réalité, d'autres textes nous l'apprennent, Basile juge que cette mission est absolument dépendante de l'action du Pontife romain à qui doit revenir toute l'initiative et sans lequel on ne peut rien espérer. Cela paraît clairement dans la lettre à saint Athanase (1). On y voit que le secours dont a besoin l'Orient, c'est au Pape seul qu'il est demandé, que c'est à lui de suppléer au concile que ne peuvent tenir les Orientaux, à lui de prendre la décision d'envoyer des délégués dans ce but. On y voit de plus que c'est un secours considéré comme suffisant, jugé nécessaire dans le cas, réputé même infaillible, si l'on prend la précaution de ne rien ébruiter et de ne pas laisser aux fauteurs de désordre le temps d'accomplir leur œuvre. Rome a fait l'unité de la foi en Occident, qu'elle fasse l'unité de la foi en Orient. Et dans ce but, elle n'a qu'à transmettre les décisions prises depuis le concile de Rimini. On s'en remet à ces décisions. Ces décisions, peut-être Basile ne l'ignorait-il pas, étaient celles d'un concile romain.

La lettre à saint Damase est encore plus explicite et plus éloquente (2). C'est un cri de détresse vers Rome de l'Orient impuissant à se débarrasser du fléau de l'hérésie. Dans sa nécessité pressante, il ne connaît plus qu'un recours, qu'une solution : l'aide du Pontife romain. Qu'il envoie des visiteurs qui rétabliront la paix, ou, du moins, et cela paraît suffire, qui le renseigneront de manière qu'il sache bien à qui accorder sa communion. « Rome n'aurait qu'à se montrer en Orient, dit excellemment

---

(1) *Epist.* LXIX. .

(2) *Epist.* LXX.

M<sup>re</sup> Batiffol (1), elle accorderait la communion aux Églises, dont la foi serait la sienne, et l'unité serait rétablie entre ces Églises maintenant désunies. »

Prix de la communion romaine ! Sans cette intervention, c'en est fini de l'Orient. « Si vous ne vous levez pour nous secourir, dans peu de temps vous ne trouverez bientôt plus même à qui tendre la main, car tout sera au pouvoir de l'hérésie. » Quatre siècles plus tard, c'est le même appel angoissé que poussera saint Théodore Studite vers le Pontife romain : « Sauvez-nous, nous périssons. »

La lettre de Basile au pape Damase ne contient point sans doute d'expression spéciale de déférence. Mais, mieux que tous les titres qu'il aurait pu donner à l'évêque de Rome, c'est sa démarche elle-même qui importe. Elle est pour lui d'un intérêt capital. Il en fait part à Méléce, à qui il propose de rédiger un mémoire ; à saint Athanase, dont il requiert le concours et le patronage. La prière suppliante qu'il fait au Pape et dans la teneur que nous avons signalée supplée amplement aux qualifications spéciales qu'on aurait pu désirer, car elle les suppose et les vaut. Elle nous apprend d'une manière frappante la primauté réelle et active du Pontife romain dans l'ordre de la foi, et le témoignage de saint Basile là-dessus doit d'autant plus être considéré qu'il est le fruit d'une expérience qui en prouve la nécessité.

Rome consultée sur la foi ne répond que sur la foi. Les questions de personne sont trop complexes, et des exemples récents l'ont trop mise en défiance, pour qu'elle se hasarde à prononcer un jugement sur l'audition d'une seule partie. Quant à envoyer une ambassade extraordinaire, Rome s'y refuse. Vouloir provoquer une démarche si importante et si solennelle par l'envoi d'un simple diacre lui paraît un manque d'égard. C'en était un vraiment, mais la situation tout à fait troublée de l'Orient l'excusait amplement. Rome eut le tort de ne pas s'en apercevoir, et se contenta, elle aussi, d'envoyer un simple diacre, Sabinus, qui, passant par Alexandrie, ira jusqu'à Césarée porter la réponse de Rome. De cette réponse, nous ne possédons plus que la lettre *Credimus* (ou *Confidimus*) contenant les décisions « prises depuis le concile de Rimini ». Cette lettre avait été écrite par le concile de Rome en 370 aux évêques de l'Illyricum, et le pape Damase la communiquait aux Orientaux.

Bien que ses démarches n'eussent eu qu'un succès partiel, Basile écrivit pour en exprimer son contentement et demander encore la visite

---

(1) *Échos d'Orient*, l. c., p. 20.

de l'Occident. Cette réponse est adressée « aux très saints frères et évêques en Occident » (1). Il ne faut pas trop nous en étonner. La lettre *Credimus* du concile de Rome était une œuvre collective de ces évêques. Elle a fait voir à Basile quelle splendide unité de foi régnait en Occident. Il en est frappé et souhaite encore plus que cette belle unité se manifeste en Orient par une ambassade extraordinaire, et il est assez naturel qu'il s'adresse à tout l'Occident romain pour lui manifester son admiration et obtenir plus sûrement ce qu'il demande, à savoir, la venue d'un grand nombre d'évêques qui soient auprès de l'Orient les témoins de l'unité de foi qui resplendit en Occident. (Ajoutez à cela que Basile avait reçu des lettres particulières envoyées par divers évêques d'Italie et de Gaule.) La lettre de Méléce, qui porte le nom de tous les évêques de sa communion, reçoit pour son adresse *ad Italos et Gallos* (2) la même explication. Ce serait, je crois, aller trop loin que d'y voir une intention désobligeante vis-à-vis du pape Damase, d'autant plus que c'est à Rome qu'afrirent les lettres ainsi libellées et que c'est de Rome que partent toutes les réponses. Si l'on s'adresse désormais à l'Occident, on n'oublie pas que Rome est le centre et la tête de l'Occident, et en somme tout l'Occident.

Avant d'aller plus loin, nous pouvons tirer encore un témoignage de Basile en faveur du Siège de Rome, de sa réponse à l'expédition de la lettre *Credimus* dont l'envoi lui a causé tant de contentement. Ce document contient, en effet, une affirmation de la primauté romaine dans le magistère. Voici le passage :

*Neque enim praeiudicium aliquod nasci potuit ex numero eorum qui apud Ariminum convenerunt : cum constet, neque Romanum episcopum, « cuius ante omnes fuit expetenda sententia », neque Vicentium, qui tot annos sacerdotium illibate servavit, neque alios huiusmodi statutis consensum aliquem commodasse.*

Sans doute, on ne saurait demander à Basile de relever ce témoignage, car ce n'est pas de l'autorité de Rome qu'il est question, mais la joie qu'il manifeste de la parole de Rome lui donne une importance qui cadre parfaitement avec l'assurance avec laquelle Rome elle-même et les Occidentaux affirment ici la primauté d'enseignement du Siège Apostolique, primauté telle qu'un concile, si nombreux soit-il, est frappé de nullité dès là qu'il agit en opposition avec l'évêque de Rome. Et c'est un document qui contient une pareille affirmation que Basile s'est réjoui de recevoir.

---

(1) *Epist.* XC.

(2) *Epist.* XCII.

Sur ces entrefaites, Athanase meurt (mai 373) sans avoir consommé sa réconciliation avec Méléce. C'est Pierre d'Alexandrie qui le remplace. Il est partisan déterminé de Paulin et regarde Méléce et Eusèbe de Samosate comme des hérétiques. Obligé par les bandes de Lucius, qui dévastent l'Égypte, de chercher un refuge à Rome, il peut y plaider à son aise la cause de Paulin. Embarrassée, Rome dépêcha Évagrius, cleric d'Antioche, en Orient (374). Sa mission était de déterminer les Orientaux à envoyer une ambassade d'hommes considérables pour motiver la visite de l'Occident (1). Basile se récuse sur l'impossibilité d'un tel projet, et puisque, d'autre part, on ne peut rien arranger sur place par lettres, parce qu'on ne peut rien expliquer, il n'y a plus qu'à laisser à Dieu le soin de faire valoir la loi ecclésiastique (2). Ce n'est donc que par défaut de l'action romaine implorée que Basile en vient à cette extrémité.

L'année suivante, l'apollinariste Vital, harcelé par ses contradicteurs, court à Rome pour se faire octroyer un certificat d'orthodoxie. Il trompe le pape Damase sur sa foi. Celui-ci, après lui avoir d'abord donné des lettres de communion, charge Paulin de l'examiner en dernier ressort et lui confie le mandat d'agrèger à la communion romaine tous ceux qui souscriront à son formulaire (3). On pouvait, quelle que fût l'intention de Damase, interpréter cette commission comme une reconnaissance de la part de Rome de la légitimité de Paulin. Les partisans de celui-ci ne manquèrent pas de triompher. Quand le bruit en vint à l'évêque de Césarée, son mécontentement fut très grand. On sait la manière vive dont il le manifesta dans certaines lettres intimes et comment il s'y permit certains jugements sévères à l'endroit de Damase (4). Malgré l'avantage qu'avait reçu Paulin, il demeura toujours fidèle à Méléce. Il importe ici de définir et d'apprécier exactement l'attitude de Basile. Elle est en rapport avec le caractère qu'avait pour lui le conflit mélékien. Il est possible qu'au début, alors qu'Athanase se portait garant de l'orthodoxie de Paulin, il n'y vit qu'une rupture de communion entre fidèles qui avaient la même foi, rupture qui devait cesser par la reconnaissance du seul évêque légitime; et certaines expressions de ses lettres semblent le donner à entendre (5). Mais dans la suite, et apparemment à partir de la mort de saint Athanase, il mit au premier plan la portée doctrinale du débat. Il y était conduit par l'attitude de Pierre d'Alexandrie

(1) *Epist.* CXXXVIII.

(2) *Epist.* CLVI.

(3) C'est le document *Per filium*.

(4) *Epist.* CCXIV (en 375), CCXV (en 375), CCXXXIX (en 376).

(5) En particulier lettre XCII « τοὺς τὰ αὐτὰ προνοήσας συναγάγοντας εἰς ἁμόνοιαν. » et : « τὸ δοκοῦν ὑγιάνειν ἐπ' ἑαυτὸ ἐμπερίσθη. »

qui attaquait violemment l'orthodoxie de Méléce, et par la persistance des pauliniens à refuser la terminologie trinitaire qui, aux yeux de Basile, était la seule qui pût éviter le sabellianisme, et en tout cas était sûrement orthodoxe. Au point aigu du conflit où nous sommes, c'est une question de doctrine qui domine tout pour Basile, et c'est cela tout d'abord qui l'empêche de reconnaître Paulin comme évêque d'Antioche, malgré la lettre du pape Damase. Nous en avons la preuve dans la lettre à Térance (1) :

Nous ne pouvons malgré cela, dit-il, nous persuader ou de méconnaître Méléce et d'oublier l'Eglise qu'il dirige, ou de croire sans importance les questions qui ont provoqué au début la dissension et de penser que cela est sans intérêt pour la religion. Je ne dis pas seulement que si quelqu'un reçoit une lettre des hommes et en conçoit de grands sentiments, je ne consentirais jamais à me laisser entraîner, mais si elle venait des cieux mêmes et que le destinataire fût étranger à la saine doctrine de la foi, je ne le regarderais pas comme participant à la communion des saints.

Puis, pour maintenir Térance dans la communion de Méléce, Basile s'attache longuement à établir la nécessité de la formule des « trois hypostases », sous peine de favoriser l'erreur des sabelliens et de rendre impossible le retour des ariens à l'unité de la foi. Plus tard, nous verrons encore l'évêque de Césarée représenter aux Occidentaux le chef des eustathiens comme un mauvais berger qui favorise les erreurs de Marcel d'Ancyre.

Ainsi donc, l'intérêt de l'orthodoxie, connexe à la question de la légitimité de Méléce, l'informe et la surélève. Par suite, si Basile blâme l'acte de Rome et refuse de reconnaître Paulin, ce n'est point qu'il pense que Rome usurpe une autorité qui ne lui appartient pas, jamais on ne voit rien de pareil jusque dans les passages les plus vifs, mais c'est parce que le jugement de Rome, vicié par l'ignorance de la cause, est nuisible à l'orthodoxie. Rome a jugé sans savoir, sur de faux rapports. Par ce jugement, elle nuit gravement aux intérêts de la foi. Ainsi pense Basile, et c'est assez pour qu'il refuse d'y conformer son sentiment. Ce serait ajouter à la pensée du grand évêque que de voir dans ce refus une méconnaissance implicite de l'autorité du Pontife romain dans les affaires de l'Orient. Si telle en était la signification, quelque chose en aurait transpiré dans les pages où Basile juge si sévèrement la conduite de Rome. Dans la lettre à Térance que nous

---

(1) *Epist.* CCXIV (en 375).

avons citée, entendons-le parler de ces lettres de l'Occident d'où les pauliniens tirent tant d'avantages.

J'entends même dire qu'ils (les pauliniens) colportent des lettres de l'Occident qui leur confient l'épiscopat de l'Église d'Antioche sans tenir aucun compte de l'admirable évêque de la véritable Église de Dieu, Méléce. Cela ne m'étonne point : les uns ignorent absolument les affaires d'ici ; les autres, qui paraissent les savoir, les leur expliquent avec plus d'esprit de contention que de vérité... D'ailleurs, comme nous n'accusons personne et que nous souhaitons avoir la charité avec tous et spécialement avec les « domestiques de la foi », nous nous réjouissons avec ceux qui ont reçu des lettres de Rome. Si elles contiennent quelque grand et remarquable témoignage pour eux, nous souhaitons qu'il soit véridique et confirmé par leurs œuvres.

Pas un mot qui proteste contre un abus de pouvoir. De plus, jusque dans la lettre la plus vive de Basile sur Damase, il est parlé de l'éminence de sa dignité qui ne doit pas lui être un sujet d'orgueil, et l'on ne trouve rien qui la rabaisse.

Les plaintes de Basile ne mettent jamais en cause l'autorité du Siège de Rome, elles n'atteignent que l'ignorance du juge et la superbe du chef. L'occasion cependant était belle à Basile de partir en guerre contre un abus d'autorité, si son sentiment avait été que l'évêque de Rome n'est que le chef de l'Occident. Mais nulle part on ne le voit saisir ce moyen d'argumentation qui, dans l'hypothèse, aurait été si facile et si péremptoire et devait se présenter si naturellement. Ce que Basile incrimine, ce n'est jamais une usurpation d'autorité, mais un exercice maladroit et hautain de l'autorité. Et même, la douleur qu'il ressent quand cette autorité contredit, par ignorance, son sentiment de la justice et son zèle pour l'orthodoxie fait mesurer toute l'importance qu'il y attache, et le découragement où il se laisse aller un temps manifeste assez qu'il considère la partie comme perdue, dès là qu'elle lui est contraire.

Une expression cependant, prise isolément, pourrait conduire à penser que Basile ne considérait le Pape de Rome que comme le chef de l'Occident. C'est quand, parlant des Occidentaux, il déclare le dessein qu'il a eu d'écrire à leur « coryphée (1) ». Mais que le Pontife romain soit à un titre spécial le chef de l'Occident, cela n'est point opposé à sa qualité de chef de l'Église universelle. En l'occurrence, l'expression dont se sert Basile s'explique très suffisamment par le mouvement de la pensée. Se plaignant des Occidentaux à qui il attribue en bloc la décision romaine et dont il accuse l'ignorance et la présomption, il dirige parti-

---

(1) *Epist.* CCXXXIX.

culièrement son mécontentement sur celui qui les dirige et personnifie leur attitude. L'épithète de « coryphée des Occidentaux » convient parfaitement à cette situation et en tire toute sa raison d'être.

\*  
\* \*

Le découragement de Basile ne dura pas longtemps. Excité par le zèle du fidèle Dorothee, auquel s'adjoindra bientôt l'infatigable Sanctissime, il se remet à l'œuvre pour obtenir de Rome une reconnaissance qui seule lui paraît capable de mettre fin au conflit.

En 376, Dorothee et Sanctissime quittent l'Orient, porteurs d'une synodique de Méléce « aux Occidentaux » (1), et d'une lettre de Basile « aux évêques d'Italie et de Gaule » (2). Ces missives sont, comme les premières un touchant appel à la charité de l'Occident, avec plus d'émotion encore et plus de déférence. Basile reconnaît qu'il serait souhaitable que nombre d'évêques orientaux pussent se transporter en Occident.

Rome, cette fois, sortit de sa réserve méfiante. Sa réponse, contenue dans le fragment *Ea gratia*, est d'abord une profession de foi donnée d'autorité.

Voilà, très chers Frères, notre foi; quiconque la suit est des nôtres... Nous donnons notre communion à ceux qui approuvent en tout notre sentiment.

Suit un avertissement de ne point négliger l'ordre canonique dans les ordinations de prêtres et de clercs. Le tout se termine par une assurance que Rome emploiera ses efforts à la suppression des injustices.

Aussitôt ce document reçu, Basile s'empressa de répondre aux Occidentaux pour les remercier de cette lettre de communion et essayer d'obtenir davantage. Cette nouvelle lettre de Basile (3) (en 377), écrite au nom des Orientaux, est d'une extrême importance pour le sujet qui nous occupe. Tout d'abord, notons le sentiment très vif de joie et de reconnaissance que ressent saint Basile de la réponse romaine :

Dieu Notre-Seigneur, en qui nous avons espéré, accorde à chacun de vous autant de grâce pour parvenir à l'espoir poursuivi, que vous avez rempli nos cœurs de joie par les lettres que nous ont portées de votre part les prêtres, nos frères très chers, et par la sympathie pour nos maux dont vous avez fait preuve

(1) *Epist.* CCXLII.

(2) *Epist.* CCXLIII.

(3) *Epist.* CCLXIII.

à notre égard, en manifestant la charité de votre cœur, comme ils nous l'ont annoncé.

Après avoir souhaité encore une fois la visite des Occidentaux, il en vient à l'objet principal de la lettre, qui est la demande qu'il leur fait de démasquer les loups transformés en bergers :

Nous vous prions de les dénoncer, dans votre exactitude, à toutes les Églises du Levant pour que, ou bien ils se redressent et soient sincèrement avec nous ou bien, persistant dans leur erreur, ils gardent leur fléau chez eux et ne puissent pas, en vertu d'une communion accordée sans précaution, faire participer à leur propre maladie ceux qui les approchent. Il faut donc les mentionner par leur nom, pour que vous aussi connaissiez les troubles qui se produisent chez nous et les rendiez manifestes à nos Églises.

Basile émet le désir qu'un grand nombre d'évêques occidentaux prononcent ensemble la même sentence, afin que cette unanimité rende inéluctable pour tous l'acceptation de la décision. Ces loups transformés en bergers, ce sont Eustathe de Sébaste, Apollinaire de Laodicée et Paulin d'Antioche. Il est à noter que, cette fois, Basile remet aux Occidentaux le soin de juger de l'ordination de Paulin, et qu'il n'accuse ici que sa propension aux dogmes de Marcel d'Ancyre.

La demande d'une sentence collective pourrait diminuer à nos yeux l'importance de la requête de Basile touchant l'autorité du Siège apostolique, si cette même requête ne nous offrait en sa faveur, dans le cas d'Eustathe de Sébaste, un magnifique et péremptoire témoignage. Il importe, pour apprécier ce témoignage, de connaître ce personnage protéiforme. Voici comment l'évêque de Césarée nous présente son ancien ami : « Il a été, dit-il, autrefois instruit par Arius, et dans le temps que celui-ci florissait à Alexandrie, ourdissant ses horribles blasphèmes contre le Fils unique de Dieu, il s'attachait à lui, et était compté parmi ses disciples les plus authentiques. Étant de retour dans son pays, et se voyant condamné pour ses erreurs par le bienheureux Hermogène, évêque de Césarée, il lui présenta une confession de foi orthodoxe. Ayant par là obtenu de lui l'imposition des mains, il courut, après sa mort, auprès d'Eusèbe, évêque de Constantinople qui, lui aussi, ne le cédait à personne dans le respect du dogme impie d'Arius. Puis, en ayant été chassé pour certaines raisons, il dut, à son retour, répondre de nouveau sur sa doctrine, à ceux de son pays; ce qu'il fit en cachant sa pensée impie sous l'apparence d'une certaine rectitude de termes. Ayant obtenu l'épiscopat, comme par hasard, on le voit au concile d'Ancyre souscrire anathème à la consubstantialité. De là, il vint à Séleucie et y accomplit avec ceux de son opinion ce que tout le

monde sait. A Constantinople, il consentit de nouveau à tout ce que les hérétiques proposèrent, et ainsi il fut chassé de son évêché pour avoir déjà été déposé à Mélitène. » Tel est le personnage, aussi peu recommandable que possible. Ainsi destitué, que va-t-il faire? Écoutons la suite : « Il imagina comme moyen d'être rétabli d'aller vous trouver. Que lui proposa le bienheureux évêque Libère, à quoi consentit-il, nous l'ignorons; nous savons seulement qu'il apporta une lettre qui le rétablissait, et que, l'ayant montrée au concile de Tyane (1), il fut rétabli dans son siège. A présent, il détruit la foi pour laquelle il a été reçu; il s'unit à ceux qui anathématisent la consubstantialité, et il est le chef de l'hérésie des pneumatomaques. » Ainsi une seule lettre de communion du Pape de Rome a suffi pour rétablir dans son siège celui qui, tant de fois coupable, a été tant de fois condamné par les évêques orthodoxes d'Orient. Que faire maintenant contre lui? Saint Basile ne voit qu'une solution :

Puis donc que c'est de là que lui est venu son pouvoir de ravager les Églises et qu'il se sert de la confiance que vous lui avez donnée pour pervertir la multitude, il est nécessaire que de là aussi vienne la correction, et soient envoyées des lettres qui apprennent aux Églises à quelles conditions il a été reçu et comment, par son changement actuel, il rend nul le bienfait que les Pères d'alors lui ont accordé.

Comment n'être pas frappé ici de l'autorité exceptionnelle, en vérité suprême, que saint Basile nous montre dans le Siège de Rome s'exerçant jusque dans des régions lointaines, situées hors de sa sphère d'influence directe? Rien qu'une lettre de communion qu'il accorde suffit pour donner à un hérétique plusieurs fois condamné un renom d'orthodoxie et à le remettre en possession de son siège. Bien plus, saint Basile déclare, en dénonçant à nouveau cet hérétique, que, puisque c'est de Rome que lui est venue cette facilité de nuire aux Églises, il est nécessaire (ἀνάγκη) que de Rome aussi vienne le remède, ce qui se doit faire par une lettre qui apprenne aux Églises les conditions où Eustathe a été reçu et son actuelle indignité. Notons en passant qu'il ne vient même pas à la pensée de Basile que Rome ait pu seulement proposer une profession de foi insuffisante : il est sûr que c'est l'indigne évêque de Sébaste qui, ou a fait une fausse soumission, ou a violé ses promesses. Cette page de Basile, écrite en dehors du dessein spécial de

---

(1) Souvenons-nous que saint Basile s'est appuyé sur des lettres apportées de Rome par Sylvain de Tarse au concile de Tyane pour amener saint Athanase à reconnaître saint Méléce comme évêque légitime d'Antioche. Cf. *Epist. Basilii* L.XVII.

relever le Siège de Rome, n'en a que plus de valeur comme témoignage de sa pensée ou mieux de sa mentalité à ce sujet comme de celle de ses contemporains orientaux. Elle atteste, outre le rôle doctrinal de Rome, la primauté de juridiction qu'elle exerçait jusque dans les régions les plus lointaines du Levant.

Cette lettre de Basile, la dernière que nous avons de lui aux Occidentaux, fut reçue par le concile de Rome de 377. Rome indiqua encore quelle était sa foi, prononça même des condamnations, mais laissa pendant le litige de Méléce et Paulin, tous deux étant reconnus orthodoxes.



Résumons maintenant la pensée de saint Basile sur le Siège apostolique. Pour lui, Rome est la première dans la foi, et la communion romaine est la communion de l'orthodoxie. Cette communion est le plus sûr gage de l'unité et de la paix de l'Église. Elle est de plus indispensable à la légitimité d'un évêque. Saint Basile s'appuie sur les lettres de communion apportées de Rome par Sylvain de Tarse pour plaider auprès d'Athanase la légitimité de son ami Méléce. Et qu'est toute l'histoire du schisme d'Antioche avec Rome, sinon un effort continu des pauliniens et des méléciens pour obtenir, à l'exclusion de leurs adversaires, la reconnaissance romaine? Si Basile s'adresse d'abord à l'évêque d'Alexandrie, la chose est toute naturelle. On ne songe aux moyens suprêmes que quand les autres sont apparus insuffisants. S'il recourt à Rome en dernier ressort, cela n'est certainement pas fait pour diminuer l'importance de la juridiction de ce siège. Ce recours à Rome, jugé nécessaire pour terminer le conflit, la persistance des démarches, le découragement momentané de Basile, puis la reprise des négociations, tout prouve que pour Basile rien n'est fait tant que Rome est contraire, et qu'il suffit que Rome le seconde pour que toute l'affaire soit terminée. Qu'il ait refusé de souscrire à ce qui paraissait une reconnaissance de Paulin comme évêque d'Antioche, cela s'explique par les considérations que nous avons dites et ne s'oppose point à la thèse de l'autorité de l'évêque de Rome en Orient. Qu'il ait mis en avant, pour obtenir le secours de l'Occident, la considération de l'unité de l'Église en tant qu'unité de foi et de charité, cela permet sans doute de dire que cette pensée était dominante dans son ecclésiologie, mais ne saurait faire croire qu'il méconnût ou oubliât cet autre caractère essentiel de la société fondée par le Christ qui est l'unité sociale et organique. L'unité de foi et de charité, c'est le but de l'Église. L'unité sociale et organique, c'est le moyen

nécessaire. Basile considère le but, mais se sert du moyen sans s'arrêter à le regarder. S'en servir, c'est le reconnaître d'une manière vivante, comme celui qui raisonne reconnaît la valeur de sa raison. Il faut aller plus loin que l'ecclésiologie écrite. Il faut voir l'ecclésiologie vécue. Il est souvent possible d'épiloguer sur des titres plus ou moins magnifiques, sur des formules de respect plus ou moins déférentes : les actes eux aussi parlent, et on doit s'incliner devant les actes. De saint Basile, nous n'avons rien en paroles qui relève l'autorité du Siège apostolique, mais nous avons des démarches, et il nous signale des faits. Ces démarches et ces faits nous prouvent l'impuissance de l'Orient à se suffire en matière de foi, la nécessité d'un accord avec l'Occident, accord à effectuer sur l'autorité de Rome, la prépondérance et la primauté de Rome dans l'enseignement de la foi, son autorité effective jusque dans les régions les plus éloignées de l'Orient, la nécessité de son intervention pour guérir les grands maux de l'Église. De tout cela, saint Basile ne s'est pas fait encore une fois le docteur formel, mais il en reste du moins le témoin et l'attestateur très précieux, comme le montrent très nettement les rapports que les circonstances ont rendus nécessaires entre lui et le Siège Apostolique.

V. GRUMEL.

17 juin 1922.